

Bonjour,

Comme promis, voici quelques précisions concernant le développement de la Fibre à Fuveau, précisions qui ont été données lors de la réunion du 20 juillet dernier, dans les locaux de la Mairie, avec la Société Orange, (maître d'ouvrage), et la Société Eiffage, (maître d'œuvre, en charge de l'installation du réseau).

- Le réseau déployé sera 100% Fibre, installé en parallèle avec le réseau cuivre existant.
- Ce réseau sera ouvert à tous les FAI (Fournisseurs d'Accès Internet), aucune exclusivité d'un FAI, même temporaire, n'est prévue.
- 100% des logements, entreprises, commerces, bâtiments communaux, seront reliés.
- Les débits seront de l'ordre de 2 Gbits, en fonction de l'offre faite par le FAI choisi.
- On n'est pas obligé de prendre la Fibre tout de suite. On peut demander à être raccordé plus tard.
- 35 à 40 % des foyers éligibles en France, s'abonnent actuellement à la Fibre.
- Lorsque le câble de la Fibre passe en aérien, (cas le plus courant dans les quartiers de « Fuveau-Ouest »), l'élagage des arbres est à la charge du propriétaire de la parcelle : le propriétaire sur une parcelle privée, la commune sur une parcelle communale.
- Si un enfouissement du câble Fibre est envisagé, deux options sont à retenir :
 - Dans un tube annelé vert : un regard tous les 25 mètres est à prévoir.
 - Dans un tube rigide PVC, un regard tous les 100 mètres est à prévoir.Ces dispositions sont celles régies par les Règles Générales du BTP.
- La Société Orange développe le réseau Fibre jusqu'à la limite de la propriété. Le financement de cette opération se fait sur ses fonds propres.
- Si l'habitant est déjà client chez Orange, le raccordement à sa maison lui est offert par Orange. Sinon, voir avec le FAI choisi.
- En ce qui concerne les habitants limitrophes de la commune, le principe est simple : on suit en parallèle le câble cuivre existant.
 - Pour les habitants dépendant du central de Meyreuil par le câble cuivre, c'est Orange qui assure le déploiement.
 - Pour les habitants dépendant du central de Gréasque par le câble cuivre, c'est SFR qui assure le déploiement.
- Point important : il faut **anticiper** l'autorisation de pénétrer dans le domaine privé.
 - C'est au syndic de copropriété, ou à l'ASL (Association Syndicale Libre) de convoquer une Assemblée Générale, donnant autorisation de pénétrer dans la copropriété pour poser le câble de la Fibre.
- Les points de mutualisation, (appelées aussi « armoires de rues »), installés par Orange sur la commune, ne sont opérationnels qu'après un délai de 3 mois, pour permettre aux autres FAI de pouvoir faire une demande de raccordement. Exemple : une « armoire de rue », posée le 8 juillet, ne sera effective que le 8 octobre prochain.
- Actuellement, 14 « armoires de rue » sont prévues sur la commune de Fuveau ; 10 sont déjà installées. (à la date du 20 juillet)
- Pour le déploiement en aérien, en parallèle du fil cuivre, les poseurs utiliseront, soit les poteaux Telecom, soit, dans certains cas, les poteaux ENEDIS. Au préalable, il faut s'assurer que ces poteaux supporteront bien la surcharge imposée par la pose du câble Fibre. Des techniciens passent pour vérifier l'état physique des poteaux, et envisager, le cas échéant, leur doublement.

- Le déploiement du réseau Fibre prend plus de temps en passage aérien qu'en passage souterrain, déjà existant.
- Les dates ? actuellement (20 juillet) 3 448 logements sont adressables Fibre, dont 852 dès le 8 octobre prochain.
- Pour avoir une vision des progrès du déploiement, il faut aller sur le site de l'ARCEP, (adresse visible sur le Powerpoint), qui permet:
 - De savoir quand on est éligible,
 - De s'inscrire pour toutes les informations utiles, quant à son raccordement,
 - De recevoir un signal automatique sur Internet, le jour où on est raccordable.
- L'engagement national était que 80% des foyers français soient raccordables pour fin 2020. Mais le COVID a tout retardé... Orange demandera au Gouvernement que cet engagement soit revu.
- La date d'installation de la Fibre chez chacun dépend de beaucoup de critères et d'aléas :
 - En aérien :
 - Poteaux non conformes (surcharge du câble),
 - Elagage non effectué,
 - Servitudes de passage du câble aérien, à travers une propriété,
 - En souterrain :
 - Passage bloqué suite à écroulement, bouchon, autre ?
- Pour Fuveau, on compte 4 800 « Equivalent Logements ». 70 % seraient raccordés d'ici fin 2020.
- Publicité : il est prévu d'habiller les « armoires de rue » avec des affiches genre : « *La Fibre arrive dans votre quartier* ».
- Une réunion publique sera organisée à Fuveau, vraisemblablement vers la mi-octobre. Elle se déroulera avec des ateliers :
 - Présentation générale d'abord,
 - Eligibilité,
 - Techniques de poses,
 - Mises en œuvre de la pose,
- Un camion publicitaire (mais aux couleurs d'Orange), pourra être utilisé à des fins commerciales, pour inciter à l'abonnement Fibre.
- Une action publicitaire (mais initiée par Orange) pourrait être envisagée non pas pour les « Ecrivains en Provence », ni pour le « Salon des entreprises », ni pour le « Salon des Associations », mais pour le marché de Noël, à Fuveau.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.